cpdp
comité
professionnel
du pétrole

Circulaire

n° 10630
Mercredi 16 janvier 2013

Certificats d'économies d'énergie

Opérations standardisées

ARRÊTÉS DU 26 DÉCEMBRE 2012

> Deux arrêtés, datés du 26 décembre 2012 et publiés au Journal officiel du 15 janvier 2013, rendent éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie les programmes suivants :

- information (deux programmes) et formation (un programme) en faveur de la maîtrise de la demande énergétique
- réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés (deux programmes).

> Figure ci-après le texte des arrêtés du 26 décembre 2012.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat
01 47 16 94 70
bertrand.guillerat@cpdp.org